

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2025	Objet : Approbation du nouveau règlement intérieur de la Salle des Fêtes et de ses nouveaux tarifs

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits ;

Considérant la nécessité pour la commune de réglementer l'usage de la salle des fêtes afin d'assurer la sécurité, la bonne gestion des équipements et le respect des infrastructures ainsi que les conditions financières pour garantir la préservation des locaux ;

Considérant que le règlement intérieur en vigueur nécessite une mise à jour,

Considérant que ce nouveau règlement intérieur a été conçu pour encadrer l'utilisation de la salle, en précisant les droits et obligations de ses utilisateurs,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

A

ARTICLE 1 : APPROUVE le nouveau règlement de la salle des fêtes, ci-annexé.

ARTICLE 2 : APPROUVE les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes.

ARTICLE 3 : DIT que ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 21 mars 2025.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 20 mars 2025

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.